



PROCÈS VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Le 14 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze mars, à dix heures, les membres de la Fédération Française de Baseball et Softball se sont réunis sur convocation du Président, dans les locaux de l'INSEP, 11 avenue du Tremblay, 75012 Paris et par visioconférence.

Après avoir accueilli les participants à cette assemblée générale ordinaire, le Président Didier SEMINET ouvre la séance à dix heures et vingt minutes et le Secrétaire général Damien GUIONIE rappelle que l'assemblée est amenée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Constat du quorum.
2. Allocution d'ouverture du Président.
3. Ratification des procès-verbaux des assemblées générales précédentes :
 - Assemblée générale ordinaire du 15 mars 2025,
 - Assemblée générale ordinaire du 29 mars 2025.
4. Présentation des rapports d'activité :
 - Rapport moral,
 - Rapport financier,
 - Rapport de la direction technique nationale.
5. Présentation du rapport des Commissaires aux comptes et approbation, s'il y a lieu, des conventions règlementées.
6. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025, affectation du résultat et quitus.
7. Fixation du montant des cotisations et droits divers 2027.
8. Présentation et approbation du budget prévisionnel 2026.
9. Modification du règlement intérieur et du règlement financier.
10. Examen des vœux, suggestions, interpellations et questions diverses.
11. Allocution de clôture du Président.

I. Constat du quorum

Participation au scrutin de l'assemblée générale ordinaire	Nombre de votants	Nombre de voix
Nombre d'électeurs inscrits	180	830
Nombre d'émargements	140	661
Taux de participation	77,78%	79,64%

Le décompte des voix dont dispose théoriquement l'assemblée fait ressortir un total de 180 clubs représentant 830 voix.

Le vote des résolutions a été ouvert en amont de l'assemblée, le 3 mars 2026 à 9h00, par voie électronique sur un site internet de vote numérique de confiance (Voteer).

140 clubs représentant 661 voix ayant pris part au scrutin, il est constaté que les conditions de quorum sont remplies.

II. Allocution d'ouverture du Président

Le Président SEMINET prononce l'allocution d'ouverture de l'assemblée.

Après délibération de l'assemblée sur les différentes résolutions proposées au vote, le vote est clôturé à 10h59. Le Secrétaire général Damien GUIONIE présente les résultats du scrutin à l'assemblée.

III. Ratification des procès-verbaux des assemblées générales précédentes

Résultat des votes :

Résolution 1. Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2025

Participation	Votants	Voix	
Nombre d'émargements	140	661	
Taux de participation	77,78%	79,64%	
Question	Réponse	Voix obtenues	
Approuvez-vous le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2025 ? (Choix unique)	Oui	566	99,12%
	Non	5	0,88%
	Abst.	90	n/a

L'assemblée générale approuve le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2025.

Résolution 2. Procès-verbaux de l'assemblée générale ordinaire du 29 mars 2025

Participation	Votants	Voix	
Nombre d'émargements	140	661	
Taux de participation	77,78%	79,64%	
Question	Réponse	Voix obtenues	
Approuvez-vous les procès-verbaux de l'assemblée générale ordinaire du 29 mars 2025 ? (Choix unique)	Oui	558	97,55%
	Non	14	2,45
	Abst.	89	n/a

L'assemblée générale approuve le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 mars 2025.

IV. Rapports d'activité du Comité directeur

- Rapport moral

Le Président SEMINET donne lecture de son rapport moral.

- Rapport de la Direction Technique Nationale

Le Directeur technique national par intérim Boris ROTHERMUNDT donne lecture du rapport du Directeur technique national sortant, Stephen LESFARGUES.

- Rapport financier

La Trésorière Christelle BONAVIDA donne lecture des résultats de l'exercice comptable 2025.

V. Rapport du Commissaire aux comptes

Le Commissaire aux comptes Djamel ZAHRI, associé chez RSM France, donne lecture de ses rapports sur les comptes de l'exercice 2025 et l'absence de conventions réglementées déclarées sur cette période.

VI. Approbation des comptes 2025, affectation du résultat, quitus

Résultat des votes :

Résolution 3. Comptes 2025

Participation	Votants	Voix
Nombre d'émargements	138	652
Taux de participation	76,67%	78,55%

Question	Réponse	Voix obtenues	
Approuvez-vous les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été arrêtés par le Comité directeur ? Ces comptes font apparaître un total de bilan de 906 023 €, un total de recettes de 1 927 956 €, un total de dépenses de 1 812 226 €, soit un excédent de 115 730 € dont un résultat d'exploitation de 114 082 €, un résultat financier de 1 648 € et un résultat exceptionnel nul. (Choix unique)	Oui	529	97,60%
	Non	13	2,40%
	Abst.	110	n/a

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été arrêtés par le Comité directeur.

Résolution 4. Affectation du résultat de l'exercice écoulé

Participation	Votants	Voix	
Nombre d'émargements	138	652	
Taux de participation	76,67%	78,55%	
Question	Réponse	Voix obtenues	
Approuvez-vous l'affectation du résultat de l'exercice écoulé en totalité au compte de report à nouveau ? Celui-ci passerait de 119 282 € à 235 012 €. (Choix unique)	Oui	559	95,88%
	Non	24	4,12%
	Abst.	69	n/a

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé en totalité au compte de report à nouveau, celui-ci s'élevant désormais à 235 012 €.

Résolution 5. Quitus financier

Participation	Votants	Voix	
Nombre d'émargements	138	652	
Taux de participation	76,67%	78,55%	
Question	Réponse	Voix obtenues	
Donnez-vous quitus aux membres du Comité directeur de la gestion de l'exercice écoulé ? (Choix unique)	Oui	533	95,35%
	Non	26	4,65%
	Abst.	93	n/a

L'assemblée générale donne quitus aux membres du Comité directeur de la gestion de l'exercice écoulé.

VII. Fixation du montant des cotisations et licences

Résultat des votes :

Résolution 6. Fixation des montants des cotisations et licences 2027

Participation	Votants	Voix	
Nombre d'émargements	138	652	
Taux de participation	76,67%	78,55%	
Question	Réponse	Voix obtenues	
Approuvez-vous la circulaire financière 2027 augmentant les montants des licences de 5 € à l'exception des licences compétition baseball/softball 6U et baseball5, et diminuant de 5€ le montant de la licence volontaire ? (Choix unique)	Oui	209	35,30%
	Non	383	64,70%
	Abst.	60	n/a

L'assemblée générale n'approuve pas la circulaire financière 2027, maintenant donc inchangé le montant des cotisations et licences pour la saison 2027.

VIII. Approbation du budget 2026

Résultat des votes :

Résolution 7. Budget prévisionnel 2026

Participation	Votants	Voix	
Nombre d'émargements	138	652	
Taux de participation	76,67%	78,55%	
Question	Réponse	Voix obtenues	
Approuvez-vous le budget prévisionnel pour l'exercice 2026 faisant apparaître un total de dépenses de 1 779 960 € et un total de recettes de 1 781 040 € ? (Choix unique)	Oui	427	81,64%
	Non	96	18,36%
	Abst.	129	n/a

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2026.

IX. Modification du règlement intérieur et du règlement financier

Résultat des votes :

Résolution 8. Modification du règlement intérieur

Participation	Votants	Voix	
Nombre d'émargements	138	652	
Taux de participation	76,67%	78,55%	
Question	Réponse	Voix obtenues	
Approuvez-vous la modification du règlement intérieur ayant pour objet de donner compétence en appel, des décisions des commissions régionales ou départementales, au comité directeur de l'organe déconcentré concerné ? (Choix unique)	Oui	468	83,13%
	Non	95	16,87%
	Abst.	89	n/a

L'assemblée générale approuve la modification du règlement intérieur ayant pour objet de donner compétence en appel, des décisions des commissions régionales ou départementales, au comité directeur de l'organe déconcentré concerné.

Résolution 9. Modification du règlement intérieur

Participation	Votants	Voix	
Nombre d'émargements	138	652	
Taux de participation	76,67%	78,55%	
Question	Réponse	Voix obtenues	
Approuvez-vous la modification du règlement intérieur ayant pour objet de supprimer des références à la discipline du cricket suite à la fin de la délégation de la Fédération pour cette discipline au 31 décembre 2025 ? (Choix unique)	Oui	602	98,53%
	Non	9	1,47%
	Abst.	41	n/a

L'assemblée générale approuve la modification du règlement intérieur ayant pour objet de supprimer des références à la discipline du cricket suite à la fin de la délégation de la Fédération pour cette discipline au 31 décembre 2025.

Résolution 10. Modification du règlement intérieur

Participation	Votants	Voix	
Nombre d'émargements	138	652	
Taux de participation	76,67%	78,55%	
Question	Réponse	Voix obtenues	
Approuvez-vous la modification du règlement intérieur ayant pour objet de prendre en compte la possibilité, pour les clubs affiliés, d'opter pour un mode de gouvernance de type association collégiale ? (Choix unique)	Oui	476	93,33%
	Non	34	6,67%
	Abst.	142	n/a

L'assemblée générale approuve la modification du règlement intérieur ayant pour objet de prendre en compte la possibilité, pour les clubs affiliés, d'opter pour un mode de gouvernance de type association collégiale.

Résolution 11. Modification du règlement intérieur

Participation	Votants	Voix	
Nombre d'émargements	138	652	
Taux de participation	76,67%	78,55%	
Question	Réponse	Voix obtenues	
Approuvez-vous la modification du règlement intérieur ayant pour objet de fixer un délai de sept jours à la communication des représentants des clubs en assemblée générale, eu égard aux contraintes techniques notamment du vote électronique ? (Choix unique)	Oui	534	95,19%
	Non	27	4,81%
	Abst.	91	n/a

L'assemblée générale approuve la modification du règlement intérieur ayant pour objet de fixer un délai de sept jours à la communication des représentants des clubs en assemblée générale, eu égard aux contraintes techniques notamment du vote électronique.

Résolution 12. Modification du règlement intérieur

Participation	Votants	Voix	
Nombre d'émargements	138	652	
Taux de participation	76,67%	78,55%	
Question	Réponse	Voix obtenues	
Approuvez-vous la modification du règlement intérieur ayant pour objet de préciser les incompatibilités et compétences des membres du comité fédéral d'éthique ? (Choix unique)	Oui	523	96,49%
	Non	19	3,51%
	Abst.	110	n/a

L'assemblée générale approuve la modification du règlement intérieur ayant pour objet de préciser les incompatibilités et compétences des membres du comité fédéral d'éthique.

Résolution 13. Modifications du règlement intérieur et du règlement financier

Participation	Votants	Voix	
Nombre d'émargements	138	652	
Taux de participation	76,67%	78,55%	
Question	Réponse	Voix obtenues	
Approuvez-vous les modifications du règlement intérieur et du règlement financier ayant pour objet d'indexer le prix des licences pour une saison N sur l'indice des prix à la consommation (IPC) au 31 décembre de la saison N-2 ? (Choix unique)	Oui	171	33,79%
	Non	335	66,21%
	Abst.	146	n/a

L'assemblée générale n'approuve pas les modifications du règlement intérieur et du règlement financier ayant pour objet d'indexer le prix des licences pour une saison N sur l'indice des prix à la consommation (IPC) au 31 décembre de la saison N-2.

X. Examen des vœux, suggestions, interpellations et questions diverses.

Aucun vœu, aucune suggestion ni question n'a été formulé suivant les dispositions de l'article 24.6 du règlement intérieur fédéral.

XI. Allocution de clôture du Président.

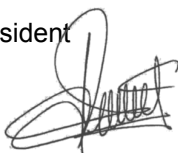
Après échanges et remise des mérites fédéraux, personne ne demandant plus la parole, le Président clôt les débats et remercie les membres de leur présence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h49.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire général.

Didier SEMINET

Président



Damien GUIONIE

Secrétaire général

